



Conditions générales de vente bilan de compétences

Article 1 Désignation

Cabinet de conseil ORIENTATION COACHING enregistré en tant qu'organisme de formation sous le numéro 44100101910 auprès du Préfet Région Grand Est Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. N° de SIRET 494 225 147 0006

Client : Désigne toute personne physique ou morale qui souhaite commander ou a commandé un service proposé par l'entreprise.

Formation : Prestation d'action de formation professionnelle continue (L. 6313-1 du Code du travail) y compris Bilan de compétences.

Commande : Désigne toute commande passée par le client afin de bénéficier de l'une des prestations de l'entreprise.

Services, prestations : Désigne toutes les offres de service proposées aux clients par l'entreprise.

Article 2 Objet et champ d'application

La prestation bilan de compétences a pour objet d'accompagner le client dans l'identification de ses compétences professionnelles, la définition de son projet professionnel ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions pour sa réalisation. Toute commande de formation implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes CGV. Préalablement à sa Commande, le client reconnaît avoir eu communication, de façon lisible et compréhensible, des CGV et des informations et renseignements prévus aux articles L111-1 à L111-7 du Code de la consommation. Les caractéristiques sont les suivantes : La signature du contrat de formation ou de la convention de formation vaut approbation des CGV. Les services sont décrits sur le site internet bilancompetencesaube.fr et dans le programme pédagogique où mention est faite de toutes leurs caractéristiques légales. L'entreprise ne peut être tenue responsable de l'impossibilité de réaliser ladite prestation lorsque le client n'est pas éligible.

En cas de financement partiel ou total de la Formation via le CPF, les Conditions Générales de Vente du site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> priment sur les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et s'appliquent d'office.

Article 3 « Déroulement du bilan de compétences »

Le bilan de compétences se déroule sur un nombre défini de séance à convenir entre le client et la consultante.

Après un premier rendez-vous de présentation, gratuit et sans engagement, sollicité par le bénéficiaire, ORIENTATION COACHING transmet le programme détaillé du bilan de compétences. Suite à l'accord du bénéficiaire ORIENTATION COACHING fait parvenir au Client une convention de formation ou un contrat de formation professionnelle établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à ORIENTATION COACHING un exemplaire signé de la convention ou du contrat et portant son cachet commercial.

Les bilans de compétences sont réalisés dans les locaux d'ORIENTATION COACHING ou en en distanciel. En garantissant un espace confidentiel pour le bon déroulé de chaque séance entre le conseiller et le bénéficiaire.

Condition de report d'une séance : Une séance peut être reportée selon les modalités suivantes : Délai de prévenance de 48 Heures. Prévenir par sms au 06 67 86 40 39. La séance peut ensuite être reportée selon les disponibilités du formateur.

Annulation du bilan de compétences

Toute annulation d'une Formation par le Client doit être communiquée par écrit à compter de la date de signature de la convention de formation ou du contrat de formation, le Client a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Par le bénéficiaire : Toute annulation d'inscription après le début du Bilan de Compétences et considéré comme un abandon du Bilan de Compétences par le bénéficiaire. Tout abandon entraîne des pénalités appliquées conformément à l'article 4.3 figurant sur les conditions particulières titulaires version 1.0 rédigée par la Caisse des dépôts et consignations <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>, à l'exception des cas d'abandon pour motifs de force majeure, pour lesquels le client devra fournir les attestations correspondantes.

Par l'organisme : Lorsque l'entreprise ORIENTATION COACHING est à l'origine de l'annulation, moins 7 (sept) jours ouvrés avant le démarrage du Bilan de Compétences, les droits du titulaire du compte ne sont pas soustraits. La totalité de l'abondement du titulaire est remboursée. Lorsque l'annulation est imputable à ORIENTATION COACHING et intervient après l'entrée en Bilan de Compétences du bénéficiaire, le compte du titulaire est crédité en totalité, sauf en cas de proposition de report par ORIENTATION COACHING.

Conditions Générales de vente Orientation Coaching

Article 4 Prix et modalité de paiement

Tous les prix sont exprimés en TTC, ORIENTATION COACHING n'étant pas assujettie à la T.V.A conformément à l'article 261 du Code Général des Impôts. L'entreprise se réserve la possibilité de modifier à tout moment ses tarifs. Le paiement est à effectuer à la commande, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans certaines situations ou accords particuliers, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation et inscrites dans le contrat ou la convention de formation.

Prise en charge : OPCO

Si le client et/ou le participant bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la Formation, le reliquat sera facturé au client. Dans le cas où ORIENTATION COACHING ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour du Bilan, l'intégralité des coûts du bilan de compétences sera facturée au client bénéficiaire, celui-ci pourra demander le remboursement de la prestation à son OPCO. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la Formation et sera facturé du montant correspondant.

Prise en charge : ENTREPRISE DU CLIENT

ORIENTATION COACHING transmet un devis, une convention de formation professionnelle édicté selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail en double exemplaire à l'entreprise et le programme de la formation. Le client engage ORIENTATION COACHING en lui retournant, dans les plus brefs délais, un exemplaire signé du contrat ou de la convention et du devis portant son cachet commercial. L'inscription est définitivement validée lorsque les présents documents sont signés. Le paiement est à effectuer à la commande ou à la réception de la facture.

Prise en charge : CPF – Paiement par la Caisse des Dépôts et Consignations

Le paiement se fera selon les conditions fixées par la Caisse des Dépôts et Consignations. En cas de dépassement de budget entre le prix du bilan de compétences et le montant du budget disponible, le bénéficiaire devra, à la confirmation de son inscription régler par CB 100% de la différence entre le prix du Bilan de compétences et le budget dont il dispose sur son compte personnel de formation. Le règlement par Carte Bancaire est fait par le biais de la Caisse des Dépôts et Consignations

Article 5 Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande à ORIENTATION COACHING sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), ORIENTATION COACHING pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation bilan de compétences, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 6 Renonciation

Le fait, pour l'entreprise ORIENTATION COACHING de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 7 Communication

Le Client autorise l'entreprise ORIENTATION COACHING à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

Article 8 Règlement intérieur Le règlement intérieur de l'organisme ORIENTATION COACHING s'applique pour toutes les actions de formations sauf les formations en intra pour lesquelles c'est le règlement intérieur de l'organisme d'accueil qui s'applique.

Article 9 Propriété intellectuelle

La marque, le logo et la charte graphique des documents publicitaires, des contenus pédagogiques et du site internet sont la propriété exclusive de l'entreprise. Toute diffusion, exploitation, représentation ou reproduction, qu'elle soit partielle ou intégrale sans l'autorisation expresse de l'entreprise, exposera le contrevenant à des poursuites civiles et pénales.

Article 10 Attribution de compétences

Le droit régissant les CGVA est le droit français. Tout litige pouvant survenir entre la Société et un Client lors de l'exécution des présentes fera l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable. Le Client est informé qu'il peut recourir à une médiation conventionnelle, auprès de la Commission de la médiation de la Consommation prévue à l'article L534-7 du Code de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes. Il peut également recourir à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de litige, à préciser notamment le service amiable des autoentrepreneurs. CONTESTATION ET LITIGES Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Troyes.